

*Vivre libres
ou la splendeur de l'économie*

La clé de voûte : la Responsabilité¹

Devoirs d'état et cadre social. - La Liberté, facteur de maturation personnelle. - La Liberté, moteur de croissance sociale. - La Responsabilité, régulateur des libertés. - Le Pouvoir, arc-boutant de la Liberté. - Déléguer mais non abdiquer. - Parions sur la Liberté.

Devoirs d'état et cadre social

Débarrassée des échafaudages de notre raisonnement "personnaliste", la structure fondamentale d'une société libre est aussi simple que cohérente : devoirs d'état des citoyens et devoirs des gouvernants, c'est tout un, chacun à sa place. Devoirs d'état individuels dans la famille et l'école, le métier et le marché, l'armée et l'église; devoirs envers Dieu, envers soi-même, le prochain, l'humanité. Devoirs de l'Etat, qui sont des devoirs d'état de l'électeur et de l'élu, du fonctionnaire et du ministre, de l'avocat et du juge...

Qui obéit à son devoir a autorité sur lui-même et sur les autres : c'est sa liberté à lui, bien définie et incontestable car il ne serait pas juste que quiconque l'entrave ; et le devoir de l'Etat est d'empêcher cette injustice, de sanctionner cette liberté, d'en faire un droit. La notion de droit naturel n'est que l'intuition de cette relation sociale idéale, où la paix régnerait entre les hommes parce que nul ne serait empêché de

¹ Chapitre XXI de Raoul Audouin, *Vivre libres, ou la splendeur de l'économie*, , Édition Laurens, Paris, 1998, pp. 215 à 230.

faire son devoir selon sa conscience. Relation "idéale", car même quand personne ne l'empêche, l'homme remplit rarement tout son devoir et même fait parfois le contraire.

Concédonc encore que l'idée des devoirs diffère en partie d'une civilisation à l'autre (le chasseur de têtes de Bornéo tenait pour un devoir d'offrir à sa fiancée le crâne d'un autre guerrier). Mais dans l'aire de la civilisation hellénique et judéo-chrétienne, le contenu empirique de notre Droit Naturel est très semblable aux consignes simples et évidentes que donnait Jean le Baptiste à ceux qui lui demandaient : "que devons-nous faire, pour entrer dans le Royaume ?" (Luc, 3, 12-14).

D'ailleurs, il n'y a rien d'irrationnel dans le conseil du Christ disant "Cherchez d'abord le Royaume et sa justice, le reste vous sera donné par surcroît" : qui douterait que la paix et la prospérité gagneraient énormément si, pour répondre à l'amour du Père commun et le répandre, chacun pratiquait l'honnêteté et la charité ? Seulement, la réalité est lourdement mêlée de transgressions et d'erreurs. C'est pourquoi la liberté doit être, en société, "surveillée" c'est-à-dire encadrée par la responsabilité personnelle et le pouvoir de la cité.

Examiner par un recouplement ce trinôme - Liberté, Responsabilité, Pouvoir - nous permet de récapituler la substance du plaidoyer pour la société de droit naturel, développé dans les vingt chapitres antérieurs. Ayant conclu, au vingtième, que la liberté n'est pas un postulat mais le corollaire des devoirs de l'individu, il nous reste à raccorder ce résultat avec celui que l'on doit aussi obtenir en partant du pôle opposé, c'est-à-dire du point de vue de la "société". Etant entendu que la société, c'est "tous les autres", pourquoi est-il utile à la Société que l'individu soit libre ? Et comment garantir qu'en disposant de sa liberté, il nuise le moins possible aux chances qu'ont ses semblables d'être libres aussi.

La réponse à la première question est que la liberté constitue, dans la société, la fonction exploratrice : l'individu libre sert les autres, même sans le vouloir ni le savoir, lorsqu'il invente pour ses propres buts des moyens que d'autres pourront imiter et améliorer. Nous l'avons vu spécialement à propos de l'économie, mais c'est presque plus visible encore dans les arts et les sciences. Autrement dit, l'intérêt social est de mettre le plus possible les individus à même de déployer leurs énergies créatrices.

Pour éviter qu'ils s'en servent mal, il faut faire en sorte que les conséquences bonnes ou mauvaises de leurs initiatives retombent le plus directement possible sur eux-mêmes ! La responsabilité remplit, dans la société, la fonction régulatrice. Et comme il est évident que les hommes cherchent volontiers à éluder les sanctions de leurs fautes et erreurs, il est nécessaire d'organiser la responsabilité et d'en faire respecter les règles, au besoin par force : le pouvoir est donc essentiellement fonction stabilisatrice.

La Liberté, facteur de maturation personnelle

La personne humaine - l'individu nourri par son milieu et le nourrissant en retour - est comme une machine à inventer, dont l'efficacité virtuelle dépasse l'imagination à condition d'en contrôler, pas à pas, les réponses par l'expérience. "Connais-toi toi-même" : pour cela imite, innove, essaye, corrige, et constate ainsi ce dont tu es vraiment capable. Artisans, savants, artistes, sportifs, tous suivent cette démarche fondamentale pour améliorer leurs "performances", entraînant avec eux leurs émules. Si chacun peut ainsi s'appliquer à ce qu'il espère faire mieux que d'autres, c'est dans toutes les directions que le savoir et la technique progressent, car même les échecs sont instructifs. Telle est la dynamique sociale de la liberté individuelle.

Non moins important est l'aspect inverse, celui de la reconnaissance expérimentale des limites de soi. L'homme n'apprend vraiment la force de la nécessité que par la privation. Celui qui reçoit tout sans effort juge mal de la hiérarchie des besoins (là-dessus, une évasion en pays ennemi enseigne plus de choses que des années passées dans une grande Ecole). L'individu ne se heurte pas seulement aux exigences de son propre corps et à la résistance du monde physique : il rencontre la volonté d'autres hommes. Mais là aussi, la liberté est son éducatrice : quant au vrai, quant au possible et quant au sage. Car là où l'on ne peut contraindre, il faut s'accorder.

C'est par la discussion qu'il faut ajuster les vérités partielles que chacun perçoit. C'est par l'engagement mutuel qu'il faut concilier les objectifs et borner les prétentions, et comme l'accord s'avère parfois impossible, l'on acquiert dans ces affrontements décevants la sagesse, qui consiste à tenir compte de l'irrationnel, en soi-même et dans les autres. C'est ce que, dans son *Traité des Sentiments Moraux* Adam Smith a montré être le catalyseur essentiel de la vie en société : la sympathie. L'auteur de la *Richesse des Nations* désignait par ce mot l'aptitude de

l'homme à imaginer chez ses semblables ce qu'il éprouve en lui-même, à comprendre ce que l'autre pense et ressent, à s'en émouvoir par résonance. N'est-on pas là au ressort le plus profond de l'irrépressible liberté humaine ?

La Liberté, moteur de croissance sociale

La liberté est encore le moyen par lequel les hommes explorent ensemble le réel, et non pas seulement chacun pour soi. Pas seulement en rivalité et concurrence, mais en alliance et solidarité volontaire. Nous l'avons vu en matière d'entreprise et de marché, mais oeuvrer en commun - conjoindre les libertés pour que leur complémentarité multiplie leur efficacité - prend aussi les formes diverses de l'association (y compris les églises, associations d'apostolat mutuel).

Enfin, la différence essentielle entre les Sociétés Libres et celles qui ne le sont pas, est que les premières reposent consciemment et organiquement sur l'égalité de tous leurs membres devant ce devoir fondamental de fraternité : respecter pour autrui ce qu'on exige pour soi. Telle est la loi interne qui a poussé leurs élites spirituelles à explorer de nouvelles voies dans le fonctionnement de la cité.

Il n'est pas douteux que la vie économique, dans son évolution vers la civilisation industrielle, a été le terrain sur lequel a germé l'idée démocratique, au sens occidental du terme. C'est sur le marché des services qu'il devient évident que chacun est indispensable aux autres, dans sa place propre : que le PDG a besoin du laveur de vitres, et le savant du plombier. Les fonctions sont diverses, mais égale la dignité potentielle -laquelle se matérialise ou se détruit par le comportement.

Si les trompettes de la renommée n'étaient monopolisées par le camp collectivisant, l'on ne prendrait Marcuse et Galbraith que pour d'étincelants manieurs de paradoxes. Mais on placerait parmi les bons défricheurs des routes de l'esprit, des hommes comme Friedrich Hayek et Leonard Read. Parce que ceux-ci ont formulé certaines idées, accessibles à tous, et dont la simplicité est d'une justesse explosive. Comme jadis J.B.Say, disant que les produits s'échangent finalement contre des produits. Par exemple, Hayek montre que, pour la vitalité et l'équilibre de la vie économique, les raisonnements sur le Produit National Brut comptent beaucoup moins qu'une infinité de connaissances

individuelles, prosaïques et rebelles à la mise en statistiques : comme de savoir qu'il y a à tel endroit un terrain, une machine ou un talent qui pourraient être mieux utilisés.

Si Hayek a reçu tardivement un prix Nobel, il est improbable que soit officiellement reconnue la valeur de l'américain Leonard Read, animateur d'une modeste (à l'échelle USA) Fondation pour l'Education Economique, et qui a découvert Frédéric Bastiat au profit de ses compatriotes. Read conteste l'idée de Teilhard de Chardin - si belle en apparence - que "tout ce qui monte converge" car les connaissances humaines sont, dit-il, comme une sphère en expansion : plus elle grandit, plus elle entre en contact avec de l'inconnu. Les progrès "verticaux" divergent, chaque découverte pose des problèmes nouveaux, ouvre de nouveaux défis. Les plus grands esprits n'illuminent jamais qu'un canton de cette galaxie mentale; mais chaque homme, si humble soit-il, éclaire le point où il vit. C'est cette poussière d'étoiles minuscules qui nous fournit à tous la "luminescence générale du savoir humain".

C'est le même Read qui donnait à ses émules et disciples cette excellente leçon de liberté : cherchez à épurer et approfondir ce que vous savez ; ce que vous estimez comprendre, exercez-vous à l'exprimer clairement. Ne l'expliquez qu'à celui qui vous le demande : si vous l'éclairez, il vous en amènera d'autres. Ne comptez pas sur la propagande massive, elle éteint l'intelligence. Seule la vérité honnêtement dite conduit à plus de liberté.

La Responsabilité, régulateur des libertés

L'étymologie du mot responsabilité nous en révèle le sens : l'adverbe latin *sponte* signifie "de sa propre volonté" (d'où notre "spontané"). Le verbe *spondeo* veut dire "je promets solennellement" (le participe passé *sponsi* désigne notamment les "époux"). Par suite, *respondeo*, "je m'acquitte de ma promesse", "je réponds à mon engagement". Un "irresponsable", dans nos langues juridiques, est quelqu'un qui n'a pas la lucidité, la capacité, la constance nécessaires pour porter la conséquence de ses actes et, plus spécialement, pour s'engager valablement. L'anglais "sponsor" désigne celui qui se porte garant, qui s'engage comme recours afin de donner confiance dans la promesse : le banquier qui endosse une traite, le parrain de l'enfant pour qui l'on demande le baptême.

On voit ainsi à nouveau - en se plaçant cette fois dans le cadre social - combien la liberté implique l'idée de devoir encore plus que celle de droit. La société est avant tout un tissu d'obligations réciproques. Il y a plus, et c'est le grand mérite de Bastiat que de l'avoir explicité : là où la responsabilité manque, intervient inéluctablement une solidarité non voulue. C'est que nos actes (et omissions) engendrent leurs conséquences, non d'après nos intentions mais d'après le jeu mécanique des causalités. Le langage familier traduit cela par : "Il y a toujours quelqu'un qui paie les pots cassés". Si l'auteur (ou son garant, père de l'enfant, maître du chien ...) indemnise les gens lésés, la responsabilité joue et la justice est sauvée. Sinon, c'est une solidarité naturelle, manifestement injuste puisque ceux qui souffrent n'avaient eu aucune part à la décision.

C'est pourquoi il est regrettable que le langage ne distingue pas cette solidarité de fait, de la solidarité contractuelle (aval, société, association), ou quasi contractuelle (familiale, nationale, humanitaire). Ces solidarités consenties établissent en pratique une co-responsabilité en faisant intervenir un engagement formel ou tacite. Tout le progrès de notre civilisation vers une société libre a résulté d'un effort constant pour préciser ainsi les responsabilités et réduire d'autant les solidarités mécaniques. Bastiat l'avait bien vu, soulignant que les instruments juridiques fondamentaux de cette liaison entre liberté et responsabilité sont : la propriété privée et le contrat.

Mais il y a des situations qui échappent à la volonté consciente, l'erreur, l'accident, la force majeure ; c'est la catégorie du risque. Là encore, la liberté a fait la preuve de sa fécondité : car c'est au sein même de l'activité privée, dans le cadre du marché, que sont apparues les solutions contractuelles du problème du risque : l'assurance lucrative et la mutualité. Inventions remarquables, qui organisent une responsabilité collective de dédommagement, là même où il est impossible de remonter du dégât à une décision individuelle volontaire. La politique dite "sociale" qui, à notre époque, étatisé la compensation des risques, n'est qu'une dénaturé de ces procédés issus de la volonté de prévoyance et le désir d'équité morale.

Cette greffe autoritaire porte ses fruits amers sous nos yeux. Notre liberté concrète est amputée des ressources prélevées pour retransformer nos responsabilités personnelles en solidarité automatique. L'incitation à produire et gérer sainement ces ressources diminue, le "droit à la sécurité" remplaçant le devoir de gagner sa vie. Le déséquilibre chronique s'installe entre les charges et les possibilités

de la sécurité étatisée, et finalement les promesses doivent être dévaluées. C'est la preuve par l'absurde de la fonction régulatrice de la responsabilité.

Le Pouvoir, arc-boutant de la Liberté

Puisque la responsabilité est la clef de voûte d'une société libre, le devoir essentiel de ceux qui ont mission de maintenir debout l'édifice est de faire en sorte que les individus ne puissent rompre, à leurs étages respectifs, l'équilibre entre leurs libertés et leurs responsabilités. A cela peut seul servir le pouvoir politique, si l'on ne veut tomber dans l'anarchie. Pour que les individus puissent, en droite justice, être tenus responsables envers la cité, il faut qu'ils sachent clairement ce qui, par elle, est permis et interdit. C'est-à-dire ce à quoi ils peuvent s'engager entre eux (droit des contrats), ce qu'ils encourent s'ils font ce qui est interdit (droit pénal), ce à quoi ils sont tenus en tant que membres du corps politique (droit constitutionnel, administratif, fiscal).

La valeur libératrice de cet ensemble de structures est proportionnelle à son degré de clarté et de fixité, ainsi qu'à la rigueur avec laquelle le pouvoir en impose - et s'impose à lui-même - une stricte application. Clarté, fixité et rigueur de ce cadre public permettent de laisser, en contrepartie, le maximum d'autonomie, de souplesse et d'adaptabilité à l'activité économique. Solution d'autant plus réaliste, que la complexité croissante des circuits économiques entrave toujours davantage le pouvoir central dans ses prises de décisions, tandis que cette même complexité favorise l'indocilité des agents économiques dispersés à la périphérie.

Ainsi concourent à la même conclusion, à la fois la règle pragmatique de division des tâches et responsabilités, les considérations objectives d'efficacité, et le principe moral d'autonomie des personnes : il est à la fois raisonnable et juste de distinguer au maximum le domaine économique, qui est celui des intérêts privés, et le domaine politique qui ne devrait couvrir que les intérêts publics. Cette "séparation de l'Économie et de l'Etat" a été réalisée en bonne partie, à quelques moments de l'histoire, par des régimes autoritaires : l'empire perse, le règne d'Auguste, celui de Napoléon III par exemple. Pour faire une société libre, il faut, en outre, que la structure même du pouvoir incorpore tous les membres adultes de la cité dans des fonctions politiques aussi larges que possible.

Ce "possible" dépend des lieux et des époques. A Athènes les citoyens étaient une oligarchie, légiférant et gouvernant seule, et excluant de l'agora les "métèques" (= résidents). La république de Venise fut le modèle des ports francs et des juridictions consulaires, mais en même temps une oligarchie nullement "démocratique". Aujourd'hui, les nouveaux Etats africains ne peuvent transposer les institutions européennes, parce qu'il leur manque une bourgeoisie (qui chez nous est démographiquement majoritaire, et traditionnellement politisée); le "parti unique" en est le substitut, faute de mieux.

A nos yeux d'occidentaux, est démocratique un système où nul membre de la nation n'est exclu par sa naissance de quelque fonction publique que ce soit. Cela ne veut pas dire que tous exercent le pouvoir, mais qu'il existe certaines fonctions effectivement exercées par tous ceux qui le veulent. En tant qu'électeur, chacun a le pouvoir de désigner les candidats de son choix, d'interpeller les élus, de saisir législateurs et gouvernants d'une pétition, de participer à un référendum. Nous considérons aussi comme un trait distinctif de la liberté politique le fait que tout citoyen ait le droit de se présenter aux élections et, s'il est élu, de participer à part entière à l'élaboration ou aux modifications de la Constitution, de la législation et des obligations fiscales. (Notons à ce sujet la suggestion de Hayek, qui attribuerait le pouvoir budgétaire et fiscal à une assemblée distincte de la chambre législative. Cela atténuerait peut-être le pouvoir de spoliation dont disposent actuellement les majorités parlementaires).

Déléguer mais non abdiquer.

Il serait naïf, ou hypocrite, de dire que n'importe qui peut accéder en vertu de ses seuls talents aux fonctions de gouvernement. Il y faut une conjonction de compétences et de relations qui fait que le "personnel politique" se recrute pratiquement par cooptation. C'est vrai de n'importe quel régime, à n'importe quelle époque, parce que le métier de gouverner est un travail en équipe, et que former une équipe implique un minimum de confiance laquelle ne s'accorde que de personne connue à personne connue.

C'est pourquoi un parti au pouvoir pendant de longues années finit par sécréter une caste. Le seul remède est que des équipes rivales puissent se constituer, et qu'elles soient périodiquement départagées par une consultation populaire. Ce serait encore une

illusion de penser que par ce biais le peuple conserve sa "souveraineté"; du moins le risque de se trouver évincés au cours d'élections proches inspire-t-il généralement aux gouvernants le souci d'éviter des actes d'arbitraire flagrant, ou des erreurs trop coûteuses pour le pays.

C'est donc avec scepticisme qu'il faut évaluer le degré de liberté que laisse aux citoyens ce pis-aller dit "démocratique". Aussi est-il moins utile de raffiner sur le mode de désignation des législateurs et gouvernants, que de définir étroitement le champ d'action où le droit de décider pour tous leur est délégué. Notre époque a, au contraire distendu ce champ d'action au point qu'il n'a pratiquement aucune borne. De même, la pratique des décrets, des lois cadres, des offices et des commissariats - pratique elle-même engendrée par l'extension abusive des attributions du pouvoir - aboutit à ce qu'aujourd'hui, des fonctionnaires s'arrogent sans difficulté le pouvoir d'interdire ou de modifier des décisions d'entreprise ou des transactions de marché, alors qu'elles ne contreviennent pas à la loi.

Le remède à la relative subordination du Judiciaire à l'Exécutif serait de transposer les expériences étrangères qui habilitent les juges à mettre en cause la constitutionnalité des lois et décisions de la puissance publique à tous ses échelons. Une société libre a le droit d'être défendue par ses magistrats lorsque ses principes fondamentaux sont attaqués, et l'un d'entre eux exige le respect strict du droit de propriété et du droit des contrats. Les juges ont à "dire le droit", donc à appliquer la loi, et lorsqu'elle n'est pas claire, à la préciser par la jurisprudence de sorte que le "précédent" jugé puisse être ultérieurement généralisé et législativement consolidé.

Enfin, il est indubitable que l'invasion du domaine privé par des législations touchant des intérêts sectoriels (loyers, fermages, salaires) amène les tribunaux à sortir de leur rôle défini comme ci-dessus, et à départager des intérêts au lieu de sanctionner des droits. Le mal collectiviste corrompt de proche en proche toute la structure du pouvoir, qui cesse de protéger les libertés afin d'assumer lui-même les décisions.

Ce n'est pas montrer de la suspicion envers nos politiques, nos juges, ni nos fonctionnaires, que de dire que, pour obtenir le maximum de liberté, il faut demander aux pouvoirs le minimum d'interventions. La raison en est que la meilleure garantie de la liberté réside dans la possibilité de faire établir et sanctionner les responsabilités; c'est-à-dire d'obliger les individus à réparer leurs fautes et leurs

erreurs. Or, il est malaisé de demander compte au pouvoir lui-même de ses propres fautes et erreurs.

Parions sur la Liberté .

La quête de la liberté ne saurait être davantage qu'un enchaînement d'intuitions à vérifier, d'approximations à rectifier. C'est l'unique procédé par lequel nous puissions nous rapprocher d'une vision correcte de l'ordre naturel et y adapter nos institutions temporelles. La vision est oeuvre individuelle, les institutions oeuvre collective.

Notre logique doit compter avec la force des choses, et observer patiemment comment chemine la vie : elle aussi, "a ses raisons que la raison ne connaît point". L'histoire répète à satiété que rien n'est jamais acquis, que vivre c'est réagir à des risques. L'absolutisme paternaliste et administratif n'a pu sauver ni l'empire des pharaons, ni celui des Incas. Aujourd'hui, Finlandais ou Polonais savent ce qu'il leur en a coûté de sacrifices et d'obstination, à vouloir rester ou redevenir libres.

Notre indépendance et notre prospérité relatives sont menacées de l'intérieur : les contraintes omniprésentes du dirigisme "démocratique" suscitent ces foules "en colère" qui se livrent lâchement au vandalisme anonyme. Notre hantise de sécurité dite "sociale" sape l'infrastructure d'investissements de la nation, en détournant l'épargne vers la consommation courante; tandis que l'extension abusive du secteur nationalisé prive la production de son instrument majeur de pilotage : le marché concurrentiel. Il faut avant tout admettre qu'on ne fabrique pas une société comme une machine.

S'agissant de préparer une société libre, le "matériau" est fait d'hommes adultes et responsables d'eux-mêmes, en perpétuelle éducation mutuelle par l'autonomie et les sanctions du marché. Notre temps a méconnu à la fois ce dont les hommes sont capables, et ce dont ils sont incapables. On a cru "inhumain" de laisser aux individus la charge de leur propre destinée et plus "rationnel" de leur distribuer prospérité, culture et sécurité, en plaçant un petit nombre d'entre eux aux "leviers de commande". Or nous voyons qu'il ne suffit pas de drainer la moitié du Produit National pour satisfaire toutes les "revendications".

Un peuple libre sera fait d'hommes développant leur intelligence et leur volonté, comme les athlètes développent leur corps, par l'exercice systématique : des hommes habitués à réagir sans attendre d'impulsion extérieure, appliquant aux circonstances leur expérience sans cesse remise à l'épreuve. Les hommes naissent inégaux en aptitudes, et le deviennent davantage par leur façon de les mettre en oeuvre. C'est par là qu'ils sont complémentaires, et donc susceptibles de progresser ensemble par l'association et par l'émulation. Enfin, il y a des entraîneurs d'hommes, et cela est heureux pour tous; mais à condition d'éviter qu'une trop grande concentration de forces, ou un ascendant sans contrepoids, ne les induise à l'orgueil, qui stérilise les subordonnés au lieu de les valoriser.

A cette ultime étape de notre exploration, pas plus qu'au départ nous ne disposons d'une pharmacopée. Cela était prévisible car, si le passé et le présent renseignent sur les impasses à éviter désormais, seule l'expérimentation montrera quelles voies nouvelles sont ou non praticables. Qui veut vivre libre doit garder les yeux ouverts sur les autres et sur lui-même.

En l'état rudimentaire des sciences humaines et sociales, l'espoir de progrès se situe d'abord dans l'élimination d'un amas de faux problèmes où nous ont enfermés des orientations hâtives et simplistes. Pour cela, il nous faudra pratiquer la méthode dite "étude de cas", lorsqu'il semble que ni le marché ni le pouvoir n'ont encore suggéré de solutions efficaces et moralement acceptables.

L'exemple le plus souvent évoqué est celui de l'agriculture. C'est un secteur crucial, tant pour le pouvoir d'achat réel de tous - citadins et ruraux - que pour l'indépendance de la nation, et pour l'amélioration du sort des sous-développés. Or, ces trois préoccupations motivent des exigences souvent divergentes. En outre, la prévision des moyens et des résultats est rendue aléatoire par les variations météorologiques, la longueur du cycle d'investissement, l'ampleur des oscillations de prix, les répercussions surprenantes et durables des changements de techniques.

Toutefois, en ce domaine précisément, les "faux problèmes" encombrant la perspective. Leurs racines plongent dans les malfaçons politiques générales du siècle : destruction de l'ordre monétaire intérieur et international, tentatives récurrentes d'autarcie, émiettement des aires de souveraineté, exaspération des nationalismes, hantise de l'industrialisation, paralysie du droit de propriété et du droit des

contrats, revendications sectorielles et démagogie politicienne en matière de revenus.

Par conséquent, avant de trancher dans l'abstrait, en posant en axiome que les lois du marché sont irrecevables pour l'Agriculture, et d'imposer des prothèses politiques supplémentaires à cet organisme fécond mais déséquilibré, il y a lieu de rechercher comment le débarrasser des emplâtres qui l'ont empêché de s'adapter à ces lois, de toute façon inéluctables.

Ce genre d'examen critique peut s'appliquer à mainte question d'importance immédiate et concrète : par quel processus pourrait-on dissoudre les obstacles artificiels qui, par exemple, nous détournent de créer des entreprises ou développer celles qui existent, au lieu de faire entretenir ceux qui n'ont pas d'emploi par ceux qui en ont un, ou qui travaillent à leur propre compte ? D'investir nos économies, au lieu de les remettre à l'Etat-banquier qui les emploie maladroitement et nous sert un intérêt négatif ? D'entretenir, rénover et étendre l'immobilier locatif privé, au lieu de financer collectivement la création de termitières-dortoirs ? De diversifier les modes de travail et de rémunération, au lieu de subir des "grilles" et réglementations qui réduisent au chômage les candidats peu qualifiés, ou à la retraite les plus expérimentés ? D'organiser et financer volontairement des organismes de prévoyance, au lieu de perpétuer des monstres administratifs à la gestion décevante ?